

Une nouvelle loi indispensable ?

C'est l'un des parlementaires les plus actifs à l'Assemblée nationale. Député depuis 2012, Patrick Hetzel, élu dans la 7^{ème} circonscription du Bas-Rhin (Saverne, Sarre-Union) est membre du groupe Les Républicains (LR). De confession protestante, il s'intéresse aux questions éthiques et sociétales.

C.A. : Sait-on quand le projet de loi sur la fin de vie sera débattu au parlement ?

Patrick Hetzel : Aucune date n'est arrêtée pour le moment. Le texte sera sans doute présenté en juin en conseil des ministres et il devrait être discuté au parlement au mois de juillet ou à l'automne.

C.A. : On a le sentiment que le Président de la République hésite sur cette question.

P.H. : C'est un sujet sociétal grave qui ne doit pas être traité à la légère et Emmanuel Macron en a bien conscience. Je crois qu'il est tiraillé sur cette question, pris en étau entre sa promesse de campagne (vote d'un texte sur la fin de vie) et ses convictions. Et, sur un plan strictement politique, il veut donner des gages à l'aile gauche de sa majorité puisqu'il a fait voter récemment des lois plutôt à droite (lois sur la sécurité et sur l'immigration).

C.A. : Un texte sur la fin de vie est donc en préparation ?

P.H. : Deux options sont sur la table. Soit, nous serons amenés à examiner deux textes distincts, l'un sur les soins palliatifs, l'autre sur la fin de vie. Soit, nous examinerons un seul texte qui englobera les soins palliatifs et la fin de vie. Je ne suis pas favorable à la deuxième option. Car elle induit qu'il y a un continuum entre les soins palliatifs et la fin de vie, ce qui est discutable. En revanche, comme la très grande majorité des professionnels de santé, je plaide pour l'examen de deux textes. Soigner, ce n'est pas donner la mort. L'urgence est avant tout de donner des moyens supplémentaires aux soins palliatifs en France.

C.A. : Les lois dites Loi Léonetti en 2005 et Clays-Léonetti en 2016 avaient pourtant fait l'unanimité auprès du corps médical et des parlementaires. Fallait-il une nouvelle loi ?

P.H. : Jean Léonetti s'est toujours opposé à l'évolution de sa loi mais le lobby des associations pro-euthanasie est puissant et bien relayé dans la sphère

médiatique. On nous avait aussi promis une évaluation sérieuse de la loi de 2016. Elle n'a jamais eu lieu...

C.A. : Quelle sera la position du groupe LR au parlement ? Et la vôtre ?

P.H. : Notre parti ne donnera pas de consigne de vote car sur un tel sujet, les députés voteront en âme et conscience. Le groupe LR est, je le pense, partagé sur cette question. Pour ma part, je voterai contre un tel projet sans hésitation.

C.A. : Vous êtes minoritaire à l'assemblée sur cette question...

P.H. : Il est important d'exprimer son point de vue, même minoritaire. Il n'y a que les combats qu'on ne mène pas qu'on est sûr de perdre.

Propos recueillis par François-Nicolas d'Alincourt

